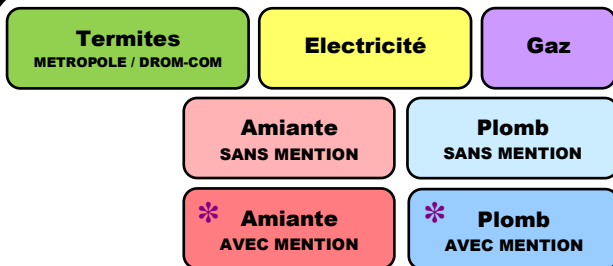


Les épreuves d'examens se composent d'un examen théorique et d'un examen pratique (détail ci-après) :

EXAMENS THEORIQUES

Durée et Conditions d'examens



▪ Questionnaire de 35 minutes : portant sur les différents thèmes listés dans les arrêtés compétences.



* **NB :**
L'épreuve théorique Plomb et Amiante avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention (au total 70 min soit 1h10)



▪ Questionnaire DPE sans mention de 95 minutes (soit 1h35) : portant sur les différents thèmes listés dans l'arrêté compétence.



▪ Questionnaire DPE avec mention de 45 minutes : portant sur les différents thèmes listés dans l'arrêté compétence.



* **NB :**
L'épreuve théorique DPE avec mention se compose de 2 questionnaires : QCM sans mention et QCM avec mention (au total 140 min soit 2h20)

Matériel

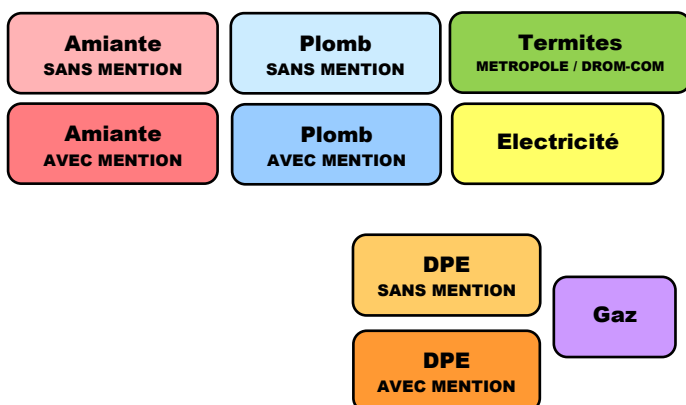
(Pour tous les domaines)

Stylo, correcteur.
(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).

Aucune documentation n'est autorisée.
(sous quelques formats que ce soit).

Correction et Résultats

(Notation /20)



Candidat en certification initiale

Note ≥ 10 le candidat est reçu

Note < 10 le candidat est éliminé

Candidat en recertification

Note ≥ 11 le candidat est reçu

Note < 11 le candidat est éliminé

Le candidat éliminé devra se représenter sur une prochaine session.

Note > 15 le candidat est reçu.

Note ≤ 15 le candidat est éliminé,
il devra se représenter sur une prochaine session.

NB (tous domaines) : Note éliminatoire si 0 à un thème du questionnaire.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.

Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2 mois maximum pour communiquer les résultats.

EXAMENS PRATIQUES

Durée et Conditions d'examens

Amiante
SANS MENTION

* **Plomb**
SANS MENTION

Termites
METROPOLE / DROM-COM

Electricité

Gaz

▪ Epreuve pratique de 65 minutes, composée de 2 parties :

- Partie Etude de cas :

Cette partie comprend la rédaction d'un rapport sur

* **une trame propre au candidat** (Détailé dans la partie Matériel).

- Partie Questions générales et méthodologie :

Questions écrites relatives à la méthodologie, aux outils...

* **NB : Pour l'épreuve pratique Plomb :**

Entretien avec l'examinateur sur support de questions écrites.

Protocole de réalisation du CREP et sa mise en œuvre.



Amiante
AVEC MENTION

▪ Epreuve pratique de 130 minutes (soit 2h10),
composée de 2 parties (idem ci-dessus).

▪ Epreuve pratique d'1h20, composée de 2 parties :

- Partie Etude de cas :

Cette partie comprend la rédaction d'un rapport sur

* **une trame propre au candidat** (Détailé dans la partie Matériel).

- Partie Questions générales et méthodologie :

Questions écrites relatives à la méthodologie, aux outils...

et entretien avec l'examinateur sur support de questions écrites.

Protocole de réalisation du CREP et sa mise en œuvre.



Plomb
AVEC MENTION

DPE
SANS MENTION

DPE
AVEC MENTION

▪ Epreuve pratique de 100 minutes (soit 1h40)



▪ Epreuve pratique de 130 minutes (soit 2h10)

Ces 2 épreuves se composent de :

- Un exercice méthode conventionnelle impliquant la bonne détermination des données d'entrée et les recommandations restituées sur le modèle de rapport correspondant.
- Un exercice méthode par relevés de consommation impliquant la bonne détermination des données et les recommandations restituées sur le modèle de rapport correspondant.
- Un exercice détermination du choix de la méthode d'évaluation de la consommation énergétique portant sur 5 cas pratiques.

Matériel

(Pour tous les domaines)

- Calculatrice, stylo, correcteur (pas de crayon à papier, ni stylo rouge).
- Toute documentation nécessaire à la bonne rédaction du rapport est autorisée (Hors support informatisé). Arrêtés & normes d'application obligatoire fortement recommandés.

* Trames de rapports propres au candidat :

Le candidat doit se munir de ses propres trames lui permettant de renseigner

Un /des rapport(s) relatif(s) aux différentes situations pouvant être rencontrées.

Conformément aux exigences, la notation est liée à la présence de tous les champs réglementaires.

PRECISIONS :

- **En DPE** (sans et avec mention), se munir à minima des modèles suivants :
6.1, 6.a / 6.2, 6.b / 6.3 a / 6.3 a bis / 6.3 c / 6.3 c bis
- **En Amiante sans mention**, se munir des :
Modèles : **DAPP, vente, rapport en vue de la constitution de DTA**
(y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).
- **En Amiante mention**, se munir des :
Modèles : **Vente, rapport en vue de la constitution de DTA, démolition, examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait**
(y compris grilles d'évaluation d'état de conservation).
- **En Electricité**, s'assurer de la possibilité de sélectionner les différents choix possibles. Prévoir aussi une place suffisante pour compléter les différents paragraphes du rapport.

Correction et Résultats

(Notation /20)

(Pour tous les domaines)

Candidat en certification initiale

Note ≥ 10 le candidat est reçu

Note < 10 le candidat est éliminé

Candidat en recertification

Note ≥ 11 le candidat est reçu

Note < 11 le candidat est éliminé

Le candidat éliminé devra se représenter sur une prochaine session.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.

Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2 mois maximum pour communiquer les résultats.

MERULES et ILX (Domaine Hors Accréditation)

EN CERTIFICATION
INITIALE

EXAMEN THEORIQUE

Durée et Conditions d'examens

- Questionnaire de 35 minutes



Matériel

Stylo, correcteur.

(pas de crayon à papier, ni stylo rouge)

Aucune documentation n'est autorisée
(sous quelques formats que ce soit).

Correction et Résultats

(Notation /20)

Note ≥ 12 le candidat est reçu.

Note < 12 le candidat est éliminé,
il devra se représenter sur une prochaine session.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.
Résultats communiqués sous 15 jours sauf
événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2
mois maximum pour communiquer les résultats.

EXAMEN PRATIQUE

Durée et Conditions d'examens

- Epreuve pratique de 65 minutes,
se compose en 2 parties :
- Partie identification d'échantillons
de 40 minutes.
- Partie Rapport in situ de 50 minutes :
Réalisation d'un état relatif à la présence et/ou
indices de présence d'insectes à larves xylophages



Matériel

Calculatrice, stylo, correcteur.
(pas de crayon à papier, ni stylo rouge).

Outillage nécessaire à la détermination des
échantillons et à la réalisation d'un diagnostic.

Toute documentation nécessaire à la bonne
rédaction du rapport est autorisée (supports de
formation autorisés hors support informatisé).

Correction et Résultats

(Notation /20)

Note ≥ 12 le candidat est reçu.

Note < 12 le candidat est éliminé,
il devra se représenter sur une prochaine session.

Aucun avis ne pourra être donné lors de la session.
Résultats communiqués sous 15 jours sauf
événement indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2
mois maximum pour communiquer les résultats.

EN RECERTIFICATION

Durée / Conditions d'examens / Matériel

- Questionnaire à compléter à distance et à retourner à
QUALIXPERT sous un délai de 2 mois.

Dès réception du dossier de candidature complet,
le questionnaire est transmis par mail au candidat.
A compléter au stylo (pas de crayon à papier, ni stylo rouge).

Correction et Résultats (Notation /20)

Note > 15 le candidat est reçu.

Note ≤ 15 le candidat est éliminé,
il devra repasser une épreuve de certification initiale.

Résultats communiqués sous 15 jours sauf événement
indépendant de notre volonté.

NB : Conformément à la réglementation, l'organisme a 2
mois maximum pour communiquer les résultats.





**Pendant les examens les téléphones portables et tous les outils informatiques sont interdits.
Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination immédiate du candidat.**



Pour passer les épreuves pratiques, conformément à la réglementation, les candidats doivent se munir du ou des modèles de rapport qui leur sont propres concernant l'ensemble des missions du domaine. (Hors épreuve Mérules et ILX)

Vous pouvez, afin de conserver votre anonymat, supprimer les informations personnelles de vos trames de rapport (ex : logo / Nom de la société, etc...).

Ces modèles seront complétés lors de l'examen.

L'ensemble des documents sera remis à l'examineur à la fin de la session et intégré à votre dossier candidat.

A défaut le candidat ne pourra pas passer l'épreuve pratique.